Compte-rendu de la réunion du CLIC BOUSSENS
et des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT ANTARGAZ

Séance du 28 juin 2010

Après un tour de table de présentation et en l'absence de Président du CLIC, Monsieur Loïc ARMAND, sous-préfet de Muret, et Monsieur Christian SANS, conseiller général du canton de Cazères-sur-Garonne, maire de Boussens, ouvrent la séance à 14 h 45.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009 est approuvé. *Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC et les PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL* : http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/.

2. Présidence du CLIC

Monsieur ARMAND rappelle qu'en l'absence de Président, ce rôle revient au Préfet. Il invite les membres présents à faire remonter les éventuelles candidatures. A défaut, il continue naturellement d'assurer cette présidence. Il est également indiqué que, compte tenu du changement de chef de centre du site ANTARGAZ, l'arrêté de constitution du CLIC a été modifié par l'arrêté du 24 juin 2010.

3. PPRT ANTARGAZ :

3.1 Point d'avancement

Un point sur l'état d'avancement du PPRT du site ANTARGAZ est effectué par Sophie LAVIGNE, inspecteur des installations classées.

En particulier, il est indiqué que lors de la réalisation de l'étude de vulnérabilité, le bureau d'étude a détecté une erreur dans l'étude de dangers du site ANTARGAZ sur le dimensionnement des distances d'effets du phénomène d'explosion du hall d'emplissage. La correction de cette erreur conduit à une modification du périmètre d'étude du PPRT.

Le nouveau périmètre est présenté, ainsi que les cartes d'aléas mises à jour.

Concernant les effets de surpressions, deux cartes d'aléas sont présentées. La première ne tient pas compte des explosions en zones encombrées à l'extérieur du site, à l'inverse de la seconde.

Rappel : Une zone encombrée est une zone qui va favoriser l'accélération de la flamme de l'explosion du fait de la présence d'une succession d'obstacles. L'accélération de la flamme a pour effet une augmentation du niveau violence de l'explosion. Ainsi, pour l'élaboration de la carte d'aléa du site ANTARGAZ, les parkings extérieurs, compris dans le périmètre d'inflammabilité des nuages de gaz potentiellement générés par les installations d'ANTARGAZ, ont été considérés comme des zones encombrées.

La carte des enjeux est présentée, toutefois, celle-ci devra être mise à jour suivant le nouveau périmètre d'étude du PPRT.

Le cadre de l'étude de vulnérabilité est présenté.

Avant de laisser la parole au bureau d'étude pour la présentation des conclusions de l'étude de vulnérabilité, Sophie LAVIGNE, indique quelles seront les prochaines étapes.

Pour clore la phase des études techniques, il est nécessaire de mettre à jour la carte des enjeux sur le nouveau périmètre et réaliser une estimation des biens fortement impactés (étude qui sera réalisée par France Domaine).
Dès la fin de la phase des études techniques, les discussions sur la stratégie du PPRT devront débuter (fin 2010). En particulier, il conviendra de définir :

- les zones d'expropriation et de délaissement possibles, mesures physiques sur le bâti existant,
- la réglementation future : mesures relatives à l'urbanisme et mesures sur le bâti,
- le traitement des zones exposées au nuage inflammable, dont les zones encombrées.

Le périmètre d'étude du PPRT sera modifié par un arrêté préfectoral complémentaire.

Monsieur ARMAND demande que la carte des enjeux mise à jour selon le nouveau périmètre soit adressée pour avis aux membres du CLIC.

3.2 Présentation par Technip de l'étude de vulnérabilité dans le cadre du PPRT de BOUSSENS

Le bureau d'étude rappelle l'objectif de l'étude : définir les dommages précis aux bâtiments voisins du site ANTARGAZ (sécurité des occupants) en tenant compte des effets de surpression > 50 mbar et des effets thermiques > 5 kw/m² ou > 1000 [(kw/m²) $^{4/3}$] s et d'autre part de déterminer les mesures de renforcement si nécessaire.

Il indique comment ont été recueillies les données d'entrée et la méthodologie suivie.
Ensuite, les conclusions de l'étude de vulnérabilité sont détaillées pour chaque bâtiment étudié.

Au sujet du bâtiment n° 22, Monsieur GOIZET remarque que seule la partie habitation a été prise en compte.
En effet l'étude porte uniquement sur la sécurité des personnes dans la zone de vie.

Il demande également si les bâtiments dont les « renforcements sur l'existant ne sont pas appropriés » seront détruits ?
Il s'agit du bâtiment 16 « le Chalet Suisse » et des bâtiments 26 A – 26 B – 27 A – 27 B.
Des renforcements des vitrages sont possibles, toutefois dans le cas d'un mur existant, pas assez résistant, il n'y a pas de renforcement possible la seule solution serait de reconstruire en béton armé, ce qui n'est pas réalisable.
Lors de la phase de stratégie, l'inscription éventuelle de ce bâtiment en zone d'expropriation ou de délaissement sera abordée. La démolition des bâtiments faisant l'objet de mesures foncières n'est cependant pas prévue dans le cadre du PPRT.

Au sujet du bâtiment 16
Ce bâtiment (le plus proche du site ANTARGAZ) offre-t-il une protection vis-à-vis des bâtiments situés plus en arrière, en particulier le bâtiment 18, et que se passerait-il pour le bâtiment situé juste derrière (18) s'il ne résistait pas ?
L'effet d'écran n'a pas été pris en compte dans cette étude.

Au sujet de la démarche du bureau d'études, Monsieur SANS demande quelles ont été les réactions des occupants lors de leur visite ?
La DREAL avait adressé un courrier pour aviser les occupants de leur visite, toutefois certains étaient absents (bâtiments 12 et 14). Lors des visites de terrain, Technip n'a pas rencontré de difficultés particulières.

Monsieur PECOULT propose d'adresser ce même type de courrier lors de l'estimation de France Domaine.
Cette proposition est retenue.

4. PPRT COGNIS : *Point d'avancement* (diaporama)

Paul Thorey , inspecteur des installations classées, fait le point sur l'avancée du PPRT. Prescrit en date du 14/01/2010

- *périmètre d'étude*
- *2 types d'effets* : surpression et thermique
- *études techniques* : étude des enjeux réalisée par le bureau d'études SOGREAH – étude de dangers analysée par l'inspection des installations classées, carte des aléas nécessitant une tierce expertise

Au sujet de la tierce expertise

Monsieur RIGAL précise que la question de la tierce expertise sera abordée au CODERST du 8 juillet.

5 .BILAN DE L'ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

5.1 Site Cognis : Inspection approfondie du 23/03/2010 (diaporama)

Arrêté préfectoral de mise en demeure : plan de gestion de solvants et schéma de maîtrise des émissions.

Au sujet des solvants

Monsieur RIGAL n'est pas d'accord sur la définition des solvants et précise qu'il a écrit à l'inspection à ce sujet.

5.2 Site ANTARGAZ

Il n'y a pas eu de visite du site depuis la dernière réunion du CLIC BOUSSENS du 17 décembre 2009. La prochaine visite d'inspection portera notamment sur les suites données par l'exploitant à l'arrêté de mise en demeure du 31 août 2009.

6 -Bilan ANTARGAZ (diaporama)

Mademoiselle Lynda COTTET-GAYDON présente les activités du centre emplisseur de Boussens, les investissements récents, les projets en cours ainsi que la gestion des situations d'urgence. La présentation est jointe à ce compte-rendu.

Un point est fait sur les actions de modernisation des moyens de lutte contre l'incendie effectuées sur le site :

- Création d'un bassin incendie de 1600 m^3 et d'un 3ème Groupe Motopompe dédié
- Démantèlement des sphères constituant la réserve d'eau d'appoint
- Amélioration des débits incendie via modification au refoulement du 1er groupe incendie
- Modification de l'asservissement des queues de paon en protection des wagons

Les actions à venir sont également présentées :

- Développement d'un logiciel de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur)
- Déploiement du «train d'appel automatisé» en cas de sinistre

Il est également indiqué que le Plan d'Opération Interne a été mis à jour et qu'un exercice a été effectué avec le SDIS en juin 2010.

Cette présentation n'appelle aucune remarque de la part de l'assistance.

7 - Bilan COGNIS (diaporama)

Monsieur Yannick BASSO dresse le bilan intermédiaire de la société COGNIS ; depuis le 17/12/2009 :

- phase terminale du projet « Torche » - présentation d'un petit film sur l'essai de la torche
- mise à jour du POI
- couronnes de refroidissement des bacs de liquide inflammable
- inspection DREAL du 18 mai 2010

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

Cette présentation n'appelle aucune remarque de la part de l'assistance.

8 -Questions diverses

Au sujet du calendrier

- Présentation des conclusions de l'étude vulnérabilité aux riverains le 28 juin 2010
- prochaine réunion du CLIC fin d'année
- ANTARGAZ – CLIC avec les POA – phase stratégie
- COGNIS – présentation au prochain CLIC des cartes des aléas et des enjeux

Les débats étant clos, la séance est levée à 16 h 25.

Le sous-préfet,

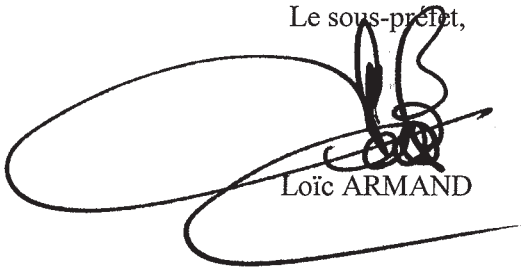

Loïc ARMAND